

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:

Le conseil de cette municipalité a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 août 2020, le règlement no 2020-396, «**AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE DE 700 000\$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LA ROUTE DES FONDATEURS**».

Ce règlement est déposé au bureau du directeur général de la municipalité, situé au 610, rue Lévesque, bureau 205, à Larouche, ou vous pouvez en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À LAROUCHE, le 4 août 2020.



Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, le 4 août 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 4 août 2020.



Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier